

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 258

présenté par
M. Perben-----
ARTICLE 18

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« opère »

les mots :

« met en œuvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.